

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter déposées auprès de la DDTM de la Charente-Maritime présentées à la CDOA du 28 janvier 2014 et portant sur une surface supérieure à 40 ha

En application de l'article R.331-4 du code rural, la préfète de la Charente-Maritime informe qu'elle a reçu des demandes d'autorisation d'exploiter des biens agricoles concernant les lieux suivants, et portant sur une surface supérieure à ½ unité de référence, soit 40 ha. Les demandes relatives à un projet d'installation ne sont pas soumises à cette publicité, et ne figurent pas dans la liste.

Date demande	Surface réelle demandée en ha	Surface pondérée demandée en ha	Commune(s) et surface(s) indicative(s)	Propriétaire(s)
07/10/13	69,20	69,20	SAINT MARTIAL (17330) BREUIL-LA-REORTE (17700) CHERVETTES (17380) ST PIERRE DE L'ILE (17330) ST LAURENT DE LA BARRIERE (17380)	Divers propriétaires
06/01/14	54,40	54,40	MARANS (17230)	Gérard PASQUIER
21/11/13	24,29	57,94	BRIE SOUS ARCHIAC (17520) ST CIERS-CHAMPAGNE (17520) ARTHENAC (17520) ALLAS-CHAMPAGNE (17500)	Yvonne TRONCHON
24/12/13	51,09	51,09	LE MUNG (17350)	Divers propriétaires : Isabelle et René CASSOU DE SAINT MATHURIN - Gérard MICHAUD - André MICHAUD - Cyril PICHON - Dominique VITAL - Michel BITEAU